YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/6/552

OBJET : CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal,

Son rapporteur entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-29,

VU l'avis de la Commission Sociale,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de bénéficier d'un Relais Assistantes Maternelles, destiné à coordonner et à mieux faire connaître l'activité des assistantes maternelles agréées libres, exerçant sur le territoire de la Commune,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de la création d'un service de Relais Assistantes Maternelles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
14 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 14 Juin 1999 et de la publication le 10 Juin 1999
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE